



Mission régionale d'autorité environnementale

Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 15 février 2019

Étaient présents et ont délibéré :

- président de la séance : Étienne LEFEBVRE
- autres membres : Corinne LARRUE
Philippe MAUBERT
Philippe DE GUIBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Modification n°3 du PLU de Cléré-les-Pins (37)
- Révision du schéma directeur d'assainissement de Nohant-en-Graçay (18)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Élaboration du PRPGD (45)

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Parc éolien Les Aiguillettes à Louville-la-Chenard et Ouarville (28)
- Parc éolien Le Bois du Frou à Toury (28)
- Parc éolien Lys 1 à Massay (18)
- Extension de carrière à Chasseneuil (36)

V Projets : avis tacites sur le dossier soumis à évaluation environnementale

Néant

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer, après consultation des membres, sur le dossier le suivant :

- Projet : ZAC PNE Chartres (28)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE